

Pierre GENEVIER
18 rue des Canadiens, APT 227
86000 Poitiers
Tél.: 06 22 72 96 69; Courriel: pierre.genevier@laposte.net

M. François Hollande, Président de la République
M. Jean-Marc Ayrault, Premier Ministre
Mme Christiane Taubira, Ministre de la Justice
M. Michel Sapin, Ministre du Travail...

Poitiers, le 28 août 2013

Copie : Mme Irina Bokova, Directrice Générale de l'UNESCO
M. Michel Lequéhé, Directeur Régional Adjoint de Pôle Emploi.

URGENT

Objet: Jugement du TA annulant la décision de Pôle Emploi (PE) rejetant ma demande d'Allocation Spécifique de Solidarité (ASS) ([PJ no 1](#)); la plate-forme de propositions présentée aux Nations Unis (et dans mon précédent courrier du 25-4-13) et le récent rapport du groupe de personnalités de haut niveau sur les objectifs de développement pour 2015-2030; et les autres problèmes juridiques dont je vous ai parlé dans ma lettre du 25-4-13 ([PJ no 26](#)). [la version pdf de cette lettre est à <http://pgenevier.luporz.com/npdf2/let-pres-pm-sap-2-28-8-13.pdf>]

Cher Monsieur le Président, Cher Monsieur le Premier Ministre, Chère Madame la Ministre de la Justice, et Cher Monsieur le Ministre du Travail,

(1) Suite à ma lettre du 25-4-13 ([PJ no 26](#)) et du 18-3-13 ([PJ no 27](#)), je me permets de vous écrire à nouveau (1) pour vous envoyer le jugement du TA ([PJ no 1](#)) concernant ma demande d'ASS rejetée par Pôle Emploi, (2) pour faire quelques remarques liées à ce jugement et aux différentes sujets que j'ai abordés dans mes 2 lettres, et, une nouvelle fois, (3) pour solliciter votre aide pour résoudre à l'amiable mes différentes contentieux, et (4) pour offrir mes services pour réaliser les propositions que je vous ai présentées.

1) Le jugement du TA et l'interprétation et l'exécution du jugement.

Les conclusions du jugement, les demandes de la requête et l'opposition de Pôle Emploi.

(2) D'abord, le jugement du TA ([PJ no 1](#)) reconnaît que mon '*statut de réfugié politique*' crée des droits dont je peux me prévaloir devant la justice française, notamment pour faire annuler une décision administrative, et dans le cas présent qu'il peut être utilisé (1) pour justifier le cas de force majeur qui m'a empêché de présenter ma demande d'ASS dans la limite de 4 ans, (2) pour annuler les décisions du PE et (3) pour m'octroyer l'ASS depuis la date de mon inscription en tant que demandeur d'emploi (mais le jugement n'aborde pas une question importante). Dans ma requête j'avais demandé (1) l'annulation des décisions de rejet de PE, et (2) le paiement de l'ASS à partir de la date de mon inscription comme demandeur d'emploi le 7-2-11 jusqu'à ma reprise d'un emploi ; et j'avais aussi (ou en plus) demandé (3) le paiement de l'ASS du 1-8-01 date de mon départ pour l'étranger pour demander l'asile politique jusqu'au 6-2-11 car c'était à cause des persécutions dont j'ai été victime en France que je n'avais pas pu me réinscrire comme demandeur d'emploi le 1-8-01 et donc pas pu toucher l'ASS **au minimum à partir de cette date**. Le service juridique de Pôle Emploi [dans son opposition de 3 pages rendue **plus de 9 mois après la requête**, malgré un délai imposé de 2 mois, puis une mise en demeure de 1 mois] avait écrit que l'on ne pouvait pas être inscrit comme demandeur d'emploi **rétroactivement**, et donc que je ne pouvais en aucune manière toucher l'ASS depuis le 1-8-01.

(3) J'avais expliqué que **le TA pouvait facilement corriger les conséquences de l'impossibilité pour moi de me réinscrire à Pôle Emploi** en 2001 en payant l'ASS depuis cette date comme

compensation du préjudice (ou plutôt d'**une petite partie** du préjudice) causé par l'impossibilité de me réinscrire à PE (et donc de travailler) et **que j'avais subi en raison des persécutions** dont j'ai été victime en France. Mais, comme vous pourrez le lire ([PJ no 1](#)), le jugement du TA n'adresse pas cette question, il dit simplement que j'ai droit à l'ASS à partir de la date de mon inscription à Pôle Emploi **sans préciser de date ; peut-être ou probablement parce que le juge pensait que cette partie de la requête était 'du plein contentieux'** et que comme je n'avais pas d'avocat, il n'abordait pas cette question pour laisser Pôle Emploi le faire ou me forcer à aller en appel où le ministère d'avocat est obligatoire [il a de toute évidence aussi ignoré mes arguments sur ce sujet de l'obligation d'être représenté par un avocat, et des raisons qui m'avaient empêchées d'en avoir un ! ([PJ no 16](#))]. Mais, **rien dans le jugement** du TA ([PJ no 1](#)) **n'empêche** Pôle Emploi de faire maintenant ce paiement de **52 000 euros environ en plus** des 14132,74 euros déjà payés (**au contraire, il semble qu'il l'encourage**) - pour éviter une autre procédure et parce que c'est juste de compenser le grave préjudice que j'ai subi - car le jugement reconnaît que le cas de force majeur (les persécutions mises en évidence par mon statut de réfugié) m'a empêché de me réinscrire à Pôle Emploi en août 2001 (et donc de toucher l'ASS **au minimum**, le paiement de salaire serait plus juste en fait).

L'exécution du jugement par Pôle emploi.

(4) Après la réception du jugement, j'ai immédiatement écrit au directeur de Pôle Emploi pour solliciter l'exécution rapide du jugement (paiement de l'ASS depuis le 07-2-11 jusqu'au 31-7-13, et ensuite versement de l'ASS en remplacement du RSA) et pour donner les pièces pour l'exécuter ([PJ no 2](#)). Et après plus de 15 jours sans réponse, j'ai appelé le service juridique pour savoir s'il y avait un problème qui retardait l'exécution du jugement, et l'adjoint au responsable juridique qui avait écrit l'opposition, m'a expliqué que le RSA devrait être soustrait de l'ASS pour la période 7-2-11 à 31-7-13 car on ne pouvait pas toucher le RSA et l'ASS en même temps, et il me demandait donc de fournir les montants des versements de RSA que j'avais reçus ! J'ai essayé d'expliquer l'injustice qui résulterait de cette façon de faire **qui d'ailleurs n'est pas du tout décrite dans le jugement** (le jugement ne précise pas qu'il faut retirer le RSA de l'ASS, et cela ne voudrait rien dire de le faire), mais sans succès. J'ai ensuite appelé l'assistante du directeur régional adjoint, M. Lequéré, à qui j'avais déposé ma lettre du 23 juillet pour expliquer l'erreur d'interprétation faite par le service juridique, et 2 heures plus tard, la personne du service juridique m'a rappelé pour me dire que '*la direction*' lui avait ordonné de faire le paiement sans retirer le RSA, mais il restait convaincu que le RSA serait éventuellement retiré (par la CAF, et/ou autres) du montant qu'il allait me verser (14 132,74 euros). J'ai bien reçu le versement de **14 132,74 euros le 12-8-13** [correspondant aux montants de l'ASS du 7-2-11 à juillet 2011], et j'ai informé la CAF que je n'avais plus besoin du RSA en août 2013.

(5) Me retirer maintenant le RSA de l'ASS qui n'avait pas été payée injustement, reviendrait à enlever la responsabilité des employés de Pôle Emploi dans le retard de paiement de l'ASS, y compris le retard du **aux 2 décisions erronées de PE et au délai injustifié de plus 9 mois pour répondre à la requête** (mis à part les coûts de justice qu'on ne voit pas puisque personne ne paye la justice, si ce n'est le contribuable !), et **donc à encourager Pôle Emploi à tricher systématiquement pour voler les pauvres dans ce genre de situation**, ce qui n'est pas bon pour la société, je pense. Je ne sais pas encore comment la Caf va réagir et si Pôle Emploi va faire appel **avant le 17-9-13**, mais pour moi, bien sûr, le versement de 14 132,74 euros qui compense (**au minimum**) les erreurs du PE Poitiers (et même les 52 000 euros environ pour l'ASS du 1-8-01 au 6-2-11), **n'est pas (ne sont pas) suffisant(s) pour compenser le totalité préjudice** que j'ai subi **à cause des persécutions dont j'ai été victime en France** et qui m'ont forcé à aller demander l'asile politique à l'étranger ; j'espère donc que vous aiderez à trouver une résolution à l'amiable rapidement pour éviter une procédure [**voir part 3) plus bas**]. Avant de revenir sur sujet plus bas, je dois maintenant '*parler*' de mes propositions faites à l'ONU et dont je vous ai parlé en avril.

2) La plate-forme de propositions présentée à l'ONU et le rapport du Groupe de personnalités de haut niveau sur les objectifs de développement de 2015 à 2030.

(6) Depuis ma lettre du 25-4-13 ([PJ no 26](#)), vous, personnellement peut-être (et sûrement certains de vos collègues), avez lu le rapport du groupe de personnalités de haut niveau sur les objectifs de développement de 2015-2030 ([PJ no 8](#)) ; ce rapport a été rendu à M. Ban Ki-moon en mai, je crois, et il donne 5 priorités et des objectifs plus précis pour résoudre les problèmes de développement entre 2015 et 2030. Une étude plus détaillée des priorités que j'avais données dans ma lettre de candidature au poste de

UNSG le 14-6-06 ([PJ no 5](#)) et dans ma lettre précédente à l'AGNU du 29-11-05 ([PJ no 6](#)) vous montrera que - à cette époque déjà - j'avais identifié exactement (ou **presque exactement**) les mêmes priorités que le rapport. **Le rapport fixe les 5 priorités suivant pour la période 2015-2030 : '(1) éradiquer la pauvreté extrême (ne laisser personne derrière!) en s'attaquant aux causes de la pauvreté (, de l'exclusion et des inégalités); (2) mettre le développement durable au premier plan ; (3) transformer les économies pour faciliter la création d'emploi et la croissance ; (4) construire la paix et des institutions qui soient efficaces, ouvertes et responsables ; et (5) construire un nouveau partenariat global'.**

Les priorités présentées dans ma lettre de candidature de 2006 comparées à celles du rapport des personnalités de haut niveau présenté récemment à l'ONU.

(7) **Sur la première priorité** [(1) éradiquer la pauvreté extrême...], en 2006 dans ma candidature au poste de UNSG ([PJ no 5](#)) [et ma lettre du 29-11-05 dans laquelle je présentais ma plate-forme ([PJ no 6](#))], j'expliquais à l'AGNU qu'il était important (1) **de s'attaquer aux causes de la pauvreté** (les causes psychologiques, religieuses, et **systémiques**,) et (2) de fixer comme objectif **l'éradication de l'extrême pauvreté** car c'était **inhumain** et 'pas efficace' de laisser des gens extrêmement pauvres **comme les MDGs le faisaient** [je vais revenir plus en détail sur l'objectif d'éradication de l'extrême pauvreté que j'avais fixé et son bien-fondé], et vous comprenez sûrement que l'on ne peut pas éradiquer la pauvreté extrême et diminuer les inégalités **si l'on adresse pas**, entre autres, **les 'causes systémiques'** de la pauvreté : (1) si on ne trouve pas un **système** d'aide juridique qui soit efficace, '**budgetairement faisable ou viable**' et **respectueux des droits fondamentaux des pauvres**, (2) si on ne recherche pas l'alternative au capitalisme de marché qui, entre autres, crée tant d'inégalités entre les riches et les pauvres et en plus facilite l'accroissement de ces inégalités dans le contexte de la mondialisation, et enfin (3) si l'on ne rend pas les fonctionnaires (y compris et/ou en particulier les juges et les magistrats) plus responsables (juridiquement parlant, plus '*accountable*' comme le rapport l'écrit) en enlevant les immunités qu'ils peuvent avoir notamment, et en n'améliorant la qualité des décisions de justice. **Ces 3 propositions** principales que je faisais pour adresser **les causes systémiques** (prioritaires) de la pauvreté **sont toujours pertinentes** aujourd'hui comme je vous l'ai expliqué le 25-4-13 et aideraient les pays à atteindre leurs nouveaux objectifs, y compris la France. Les résultats obtenus dans le domaine des MDGs confirment cela (je vais revenir sur ce sujet aussi).

(8) **Sur la 2ème priorité** [(2) mettre le développement durable au premier plan...], dans mes lettres datée 4-5-05 ([PJ no 7](#)), du 29-11-05 ([PJ no 6](#)) et ma candidature du 14-6-06 ([PJ no 5](#)), j'avais déjà aussi expliqué l'importance de lier les 2 problèmes (développement et environnement) [j'écrivais, entre autres, le 4-5-05: '*It would also be wise to link the discussion on the Kyoto protocol to the discussion on the fight against poverty, and to ask for common engagements on these two related subjects [even though the negotiation are already complex]....*'], et donc de mettre le '**développement durable**' au premier plan comme les chercheurs le faisaient depuis de nombreuses années. **Une** des raisons que je donnais pour justifier cette priorité (même si ce n'était pas la première raison) était qu'il fallait adresser **les 'causes psychologiques'** de la pauvreté comme la peur que les pays riches (les personnes dans les pays riches) ont ou peuvent avoir que la diminution rapide de la pauvreté puisse détruire la planète [il est clair que si on n'est pas précis, rigoureux et attentif, le développement des pays **pauvres** entraîne des émissions de CO2 '**additionnelles**' qui mettent en danger la planète si on ne les compense pas par des diminutions d'émissions de CO2 dans les pays riches, et donc que l'on doit réguler les baisses des émissions de CO2 dans les pays riches en fonction de nos efforts de développement] et donc adresser les 2 problèmes en même temps (environnement et développement, concept de développement durable). Ma deuxième priorité qui adressait donc une cause psychologique de la pauvreté supportait/supporte notre objectif premier à plusieurs niveau comme les propositions de ma 3ème priorité le faisaient/font aussi, et montrait/montre la cohérence de la plate-forme, je crois. Dans ma dernière lettre j'avais expliqué aussi l'importance de cette proposition pour trouver un accord sur le climat après l'échec de Copenhague.

(9) **Sur la 3ème priorité** [(3) transformer les économies pour faciliter la création d'emploi et la croissance...], comme je l'ai mentionné plus haut, ma candidature de 2006 ([PJ no 5](#)) et ma lettre du 29-11-05 ([PJ no 6](#)), parlaient aussi de **l'importance de changer notre 'système de rémunération'** (notre système économique) qui est incompatible avec notre système politique – la démocratie – et **qui crée les inégalités** que le rapport veut adresser en priorité aussi, '*pour transformer les économies*' et pour faciliter la création d'emploi et la croissance comme le rapport le préconise. Le système actuel n'est pas efficace comme vous le savez, il crée, entre autres, des inégalités qui, entre autres, finissent par créer (ou contribuer à l'émergence) des crises économiques comme on en

connaît fréquemment, du chômage et de la récession (comme le souligne M. Stiglitz plus scientifiquement que moi dans son dernier livre). Donc là encore, j'identifiais la même priorité et **proposer des actions spécifiques** pour aider les pays à atteindre cet objectif de transformation de leur économie. **Et enfin sur la 4ème priorité** [(4) construire la paix et des institutions qui soient efficaces, ouvertes et responsables...], mes 2 lettres du 29-11-05 et du 14-6-06 parlaient aussi de **l'importance de rendre les administrations** (les fonctionnaires) **plus responsables**, notamment *en enlevant les immunités accordées aux fonctionnaires*, et bien sûr en améliorant le système de justice [la qualité des décisions de justice notamment], et l'aide juridictionnelle qui est inexiste presque aux USA, '*malhonnête*' en France et inexiste dans bien des pays [j'écrivais dans ma lettre ([PJ no 5](#)) : 'The *platform* I presented you aims: at ... (2) bringing more justice in the world by improving our legal aid system and making civil servants more accountable, particularly toward the poor (including judges)']. Nous devons faire ce travail (aussi) dans les pays très avancés (comme la France/USA...) pour que l'expérience déjà acquise soit utilisée (pour faire mieux) et **pour que les applications informatiques que nous développerons pour supporter nos réformes puissent éventuellement et si possible être utilisés par les pays pauvres après.**

Mon travail, le contexte dans lequel j'ai fait mes propositions, et la pertinence de ma candidature.

(10) Vous noterez aussi que le rapport parle en page 23-24 de ce qu'il appelle '*a new data révolution*' et de l'importance d'avoir des données et des statistiques fiables pour prendre des décisions, et la aussi bien sûr ma plate-forme adressait ce problème en proposant (1) de créer une nouvelle IO pour administrer l'Internet et (2) pour développer et maintenir, **entre autres, notre système d'information global**, y compris un système pour faciliter le transfert et l'intégration des données statistiques au niveau mondial, la proposition que je défendais depuis 97 et dont je vous ai parlé [[PJ no 11](#), [PJ no 12.1](#), [PJ no 12.2](#)]. **Je n'avais pas un Groupe** de personnalités de haut niveau [y compris 3 présidents de pays dont M. Cameron], **pour me conseiller dans le choix de mes priorités**, et je ne rencontrais pas M. Sachs, Mme Duflo, Mme Tubiana ou même M. Severino chaque semaine. J'habitais dans une chambre d'hôtel **de 12 m² coûtant 250 dollars par mois**, et mon revenu minimum (le GR) **était de 221** dollars par mois, donc je devais **sauver 29 dollars sur mes 145 dollars de 'food-stamps'** (bons de nourriture) pour pouvoir payer mon loyer, et éviter de vivre à la rue [je récupérais 99 centimes de monnaie chaque fois que j'allais au magasin (le plus petit bon de nourriture est de 1 dollar)!], et je me battais en justice contre plusieurs administrations et fonctionnaires qui avaient '*triché*' pour m'envoyer à la rue (à répétition) et me faire tomber malade (!). Pourtant chacune de mes priorités a été choisie par ce groupe de personnalités de haut niveau et c'est (ou cela devrait être) important d'engager un UNSG qui comprend bien les priorités pour résoudre nos problèmes globaux.

(11) En 2005-2006 des employés de l'association des Nations Unies ont travaillé avec des représentants permanents de pays aux Nations Unis et des experts pour essayer de préparer un profil type que le future UNSG devrait avoir [voir ma lettre de candidature ([PJ no 5](#))], et ils avaient retenu, **entre autres**, comme compétences : '*a broad understanding of the global issues facing the UN*', '*a strong vision toward issues of the future*' and '*the ability to translate ideas into concrète action*', et bien sûr après avoir lu le rapport présenté à l'ONU et les priorités que j'avais définies, vous conviendrez peut-être, **que j'avais (1) 'une bonne compréhension des problèmes globaux auxquels les Nations Unis doivent faire face', (2) 'une bonne vision des problèmes futurs'**, et (3) '*la capacité de traduire cette compréhension et mes idées en action concrète*' comme réformer l'AJ dans un pays comme la France et/ou les US devant les Nations Unis pour guider et aider les autres pays à améliorer leur système aussi et leur donner des applications informatiques facilitant leurs réformes, ou comme la recherche de l'alternative au capitalisme de marché, et la création d'une nouvelle **IO** pour administrer l'Internet et développer et maintenir les applications globales utilisable par tous les pays, y compris les pays pauvres ... Ma candidature au poste de UNSG était donc pertinente en 2006, et encore plus en 2011 et maintenant, et les 7 dernières années ont confirmé cela, je pense.

(12) Je n'ai pas fait ces propositions dans le contexte d'un article pour le monde diplomatique ou le figaro, **mais bien dans le contexte d'une candidature au poste de UNSG** et après un travail rigoureux **de plus de 13 ans** qui était conforme aux demandes de l'ANPE ; ce n'était donc **pas un hasard** qui m'a amené à faire ces propositions, mais bien un processus intellectuel rigoureux. Mon travail mérite donc, je pense, que les dirigeants et politiciens français, en particulier, et des autres pays (et les dirigeants d'IOS) s'y intéressent et le soutiennent ! En plus, même si le rapport est bien pensé et très important, je pense, **il n'est pas**

suffisant. Il ne donne pas de **projets globaux spécifiques** pour aider les pays à atteindre leurs objectifs comme je le fais; ils donnent seulement des objectifs et cibles précis à atteindre pour chaque pays et souligne **que 'ces objectifs entraîneront les changements nécessaires au sein des pays'**, voir PJ no 8, p. 16 ; **mais cela ne s'est pas vraiment passé entre 2000 et 2015**, comme les résultats sur les MDGs le montrent, et un pays seul ne peut pas trouver l'alternative au capitalisme de marché ou créer une nouvelle IO pour gérer l'internet. **Les objectifs sont très importants**, mais il faut aussi faire **des efforts et des propositions d'actions spécifiques** dans les domaines de nos priorités pour aider les différents pays à réaliser leurs objectifs, **sinon nous allons à un échec certain**. Et chaque pays doit penser (le plus possible et quand c'est possible) la résolution de ses problèmes nationaux dans le contexte de nos objectifs globaux ; **et la France** qui est une des toutes premières économies au monde **a un rôle important à jouer**, surtout si un de ses citoyens fait l'effort de faire des propositions concrètes qui s'intègrent bien aux objectifs internationaux.

L'objectif d'éradication de la pauvreté et nos erreurs dans ce domaine et le rapport de M. Ban Ki-moon.

(13) J'aimerais revenir brièvement sur l'objectif d'éradication de la pauvreté extrême (en 2016) que j'avais donné en 2006 ([PJ no 5](#)) et qui pouvait paraître farfelu, mais qu'il ne l'était pas, je pense. Dans le 2ème rapport remis presque concurremment à M. Ban ki-moon ([PJ no 9](#)), M. Sachs, principalement, (en tant que 'plume' du 'Sustainable Development Solutions Network') écrit en page 2 que grâce **au progrès technologique** (et la croissance dans certains pays émergeants et pauvres) '**on peut maintenant envisager d'éradiquer la pauvreté extrême**', mais je crois que l'on aurait pu l'envisager **en 2000 déjà**, et le résultat de la Chine dans ce domaine confirme cela : La Chine a réussi à sortir **680 millions** des 723 millions personnes qui sont sorties de la pauvreté extrême de **1981 à 2010** (donc la presque totalité des pauvres qui ont eu la chance de sortir de la pauvreté extrême dans cette période), donc si nous les pays riches (les démocraties,) **qui étions bien plus avancés (technologiquement) et plus riches que la Chine**, avions fait **un tout petit effort**, on aurait pu sortir tous les très pauvres de la pauvreté extrême avant 2015! L'ONU prévoit qu'il y aura **en 2015 environ 1,3 milliard de personnes vivant dans l'extrême pauvreté** [le rapport de M. Ban Ki-moon, [PJ no 10](#), no 70], et il y en avait environ 1,2 milliards en 2000, soit un peu plus de très pauvres en 2015 qu'en 2000 [alors que notre objectif était de diviser le nombre par 2](!), donc notre tâche des **prochaines 15 années, n'est pas plus facile, au contraire, car 'les changements environnementaux ont aggravée les problèmes dans le monde entier...' et 'les émissions de dioxyde de carbone sont supérieures de 46% à leur niveau de 1990'** comme le souligne M. Ban Ki-moon dans son rapport récent ([PJ no 10](#) no 89, no 30, no 72). Et comme la Chine a beaucoup moins de très pauvres, c'est nous les pays riches et 'les démocraties' (**et leurs anciennes colonies**) qui allons devoir faire le plus gros du travail (!), donc cela sera plus dure, même si bien sûr les technologies sont plus performantes.

(15) Mes objectifs de 2006 qui demandait à l'AGNU de réévaluer l'objectif pour éradiquer l'extrême pauvreté en 2016 – **et surtout de réaliser mes propositions pour aider les pays** - n'était pas absurde (même si l'éradication de la pauvreté extrême était difficile à atteindre) ; et il nous aurait au moins permis de relancer l'effort pour atteindre les MDGs qui ne le seront sûrement pas comme M. Ban Ki-moon le précise ([PJ no 10](#)) et d'éviter le fiasco de Copenhague. Ce qui s'est passé '**en haut de la pyramide**' depuis 2000 **montre aussi que nous aurions pu et du faire beaucoup mieux**. En 2000, la fortune de Mme Bettencourt était de 15,2 milliards de dollars, elle est aujourd'hui d'à peu près **30 milliards de dollars** ; la fortune de **M. Arnault était de 12,6 milliards de dollars**, elle est aujourd'hui d'à peu près **29 milliards de dollars** (elle était de 40 milliards il y a quelques mois) (M. Pinault, 7,8 et maintenant 15), la fortune de M. Buffet était de 25,6 milliards de dollars, elle est aujourd'hui d'à peu près 53,5 milliards de dollars, la fortune de M. Gates était de 60 milliards de dollars, elle est aujourd'hui d'à peu près 67 milliards de dollars [mais il a donné des milliards à travers sa fondation, et il y a eu 2 'crashes boursiers' après la bulle de l'internet et de l'immobilier (ou la crise des subprimes) !]. Ces chiffres montrent que pendant les 15 dernières années, que ce soit en France ou aux Usa, **on s'est plus efforcé de rendre les riches encore plus riches** [comme M. Stiglitz le remarque aussi dans son dernier livre ('*le prix de l'inégalité*')], **que l'on a cherché à aider les pauvres ou à éradiquer l'extrême pauvreté**. Et tout ça pourquoi ? M. Arnault a cherché à partir vivre en Belgique dès qu'il est devenu la 5ème personne la plus riche du monde (avec 40 milliards), pour essayer d'en avoir encore plus et d'en laisser encore plus à ses enfants ; Mme Béttencourt a donné près d'un milliard à M. Banier et 100 millions à M. Lindsay Owens Jones, entre autres, avec tous les problèmes qui ont suivi pour elle et sa famille; et aux USA, une milliardaire de New York (environ 5 milliards de dollars) a déshérité ses enfants et a laissé la plupart de sa fortune à des associations **pour améliorer la vie des chiens**, et une rente de 100 000 dollars par mois pour que son chien qui lui a survécu puisse continuer de vivre dans de bonnes conditions !

(16) Si l'on veut éradiquer la pauvreté extrême entre 2015 et 2030, il faut aussi regarder ce qui se passe en haut de la pyramide et impérativement rechercher l'alternative au capitalisme de marché et redéfinir le concept de propriété privée comme je le propose ; et encore une fois penser (le plus possible et quand c'est possible) la résolution de nos problèmes nationaux dans le contexte de nos objectifs globaux [si M. Assad et les rebelles pensaient la résolution des problèmes de la Syrie dans le contexte de nos objectifs globaux, la Syrie ne serait pas dans la situation où elle est...]. Je vous ai parlé des problèmes psychologiques liés à la correction des imperfections de notre système économique par l'impôt, et le comportement de certaines personnes très riches montre qu'ils n'ont pas du tout une **bonne appréciation** de leur contribution relative au progrès de la société. C'est aussi le cas, par exemple, de M. Depardieu qui a pour sa défense le fait qu'il n'a pas fait l'ENA, n'a pas les connaissances de l'économie mondiale que M. Arnault doit avoir, il est très sollicité, et semble avoir des problèmes personnels (santé,) qui altèrent probablement son jugement en ce moment. **Il est donc important que les politiciens expliquent aux français** (et aux gens du monde) qu'un président de la république, un premier ministre, un ministre, un député, un sénateur et un haut fonctionnaire **ont des rôles plus importants** dans l'amélioration de la société et des conditions de vie de chaque français que l'avant centre du PSG ou le héros de Cyrano n'en a, et donc que l'on doit dessiner un système économique qui permette de rémunérer chacun en fonction de sa contribution relative au progrès de la société. Ce n'est pas une critique seulement adressée aux politiciens de droite, mais aussi à ceux de gauche, et vous avez la possibilité de changer cela maintenant pour aider **la France et le monde**.

Les objectifs et le planning de M. Ban Ki-moon et la suite éventuelle de mon travail.

(17) Dans son rapport récent ([PJ no10](#)), M. Ban Ki-moon ne fait référence à **aucune action spécifique précise** pour aider les pays à atteindre leurs objectifs. Il rappelle l'importance de trouver 'un accord juridiquement contraignant sur le climat avant 2015' (no 88), mais bien que nous ayons maintenant un objectif 'chiffré' sur la pauvreté extrême (l'éradiquer avant 2030, ce qui est mieux qu'à Copenhague), je doute que l'on arrive à un accord 'juridiquement contraignant' en 2015 si l'on n'a pas en même temps une stratégie pour atteindre nos objectifs comme je l'ai expliqué dans mes lettres. Car sans stratégie, nous n'aurons aucune chance d'atteindre les objectifs que nous établirons pour 2015-2030 comme les résultats des MDGs le montrent. Il est donc très important que vous discutiez mes propositions fin septembre à l'ONU et que l'AGNU demande à M. Ban Ki-moon de créer un groupe de travail pour préparer leur réalisation (du 1-1-14 au 1-9-15). **Aucun pays ne peut honnêtement refuser de créer un groupe de travail pour préparer ces propositions** (en parallèle du groupe de travail qui prépare les objectifs de développement pour l'ONU) car on peut toujours décider de ne pas les réaliser (ou ne pas en réaliser une) **si des obstacles majeurs apparaissent en (ou avant) 2015**; et car si on ne les prépare pas maintenant, on perd la chance/possibilité d'avoir une stratégie pour réaliser nos objectifs en 2015 lorsqu'ils seront adoptés (c'est à dire qu'on va vers un échec certain) [et je pense que l'on peut trouver un financement privé pour le travail de ce groupe **si l'AGNU demande sa création**].

(18) Les 3 rapports soulignent les progrès exceptionnels qui ont été faits, et ils ont tendance à minimiser les échecs, pourtant comme on l'a vu plus haut, il y avait environ 1,2 milliard de personnes vivant dans la pauvreté extrême en 2000, et notre objectif était de diviser par 2 ce nombre en 2015, et l'ONU prévoit que nous aurons environ 1,3 milliards de personnes vivant dans l'extrême pauvreté en 2015, c'est donc un échec évident. **Même la diminution en pourcentage** de la pauvreté est un échec car elle est due à l'augmentation importante de la population, et donc elle montre que nous n'avons pas réussi à contrôler le taux de fécondité - 'à relever le déficit démographique' – comme l'écrit M. Ban Ki-moon (no 92), ce qui est un échec sur le plan démographique. Sur ce sujet, un oubli important du rapport des personnalités de haut niveau est le manque d'objectifs chiffrés sur le taux de fécondité [voir page 30-31, ([PJ no 8](#))]. Étant donné qu'il y a 1,3 milliards de chinois (20% environ de la population mondiale) qui font des efforts importants dans ce domaine, nous ne pouvons pas honnêtement oublier de fixer des objectifs au reste de la planète, surtout quand on sait qu'il est indispensable de contrôler le taux de fécondité si on veut atteindre nos objectifs de développement et sur '*le climat*'. Dans mes lettres de 1999-2000, j'expliquais que le temps était notre principal ennemi dans la lutte contre la pauvreté [car l'augmentation de la population pauvre était plus importante que l'augmentation de la population riche], et donc que l'on devait faire très attention 'au temps' et attaquer le problème de la pauvreté sous plusieurs angles (pour inverser cette tendance sur une période le plus courte possible), les résultats sur les MDGs ont confirmé cela. Notre choix de diviser par 2 **seulement** le nombre de très pauvres sur 15 ans (au lieu de choisir d'éradiquer la pauvreté

extrême), l'absence de stratégie pour atteindre nos objectif, et l'absence de contrôle de la fécondité garantissaient notre échec avenir, je pense.

(19) M. Ban Ki-moon mentionne que '*le groupe de travail des Nations Unis ouvert sur les objectifs de développement durable procède à une série de discussion en vue de formuler des objectifs qui seront proposée à l'AG à sa 68 session*' ([PJ no10](#) no 79 de son rapport) ; puis qu'il **est fondamental que les négociations intergouvernementales sur les changements climatiques soient couronnés de succès. Il faut parvenir à un accord contraignant d'ici à la fin de 2015...**' (no 88 de son rapport) ; et enfin que '*le 25 septembre... ce sera également le moment de réfléchir aux grandes lignes du programme de développement pour l'après 2015*' (no 112 de son rapport), et que '*A l'issue de cette manifestation, ils pourraient lancer un appel en faveur de la convocation d'un sommet des Nations Unis en 2015, pour adopter le nouveau programme de développement.*' (no 113 de son rapport). Ce planning laisse le temps nécessaire pour préparer les propositions que je présente pour supporter le '**nouveau programme de développement**' et évaluer l'impacte qu'elles pourraient avoir sur nos objectifs de développement entre 2015 et 2030, **mais il faut (1) agir vite, (2) en parler à la prochaine session de travail de l'ONU le 25 septembre, et (3) commencer à travailler immédiatement après pour être prêt pour 2015**. On doit créer un groupe de travail pour préparer plus en détail chaque proposition [planifier la réalisation, étudier le coût, trouver le financement, préparer la coordination de l'effort, étudier son impacte sur nos objectifs de développement, ...]. On pourrait créer ce groupe de travail **d'octobre à décembre 2013** pour commencer à **travailler début 2014**. J'aimerais participer à ce travail et je pense que toute l'expérience et les connaissances que j'ai acquises ces 20 dernières années me **rendraient très utile à la communauté internationale et à la France**.

(20) Et si vous pouviez l'organiser, **je pourrais aller à NEW York à la fin de septembre (1)** pour assister au débat à l'ONU, **(2)** pour faire la connaissance des personnes concernées par le travail que je propose, et **(3)** pour commencer le travail à faire. Si la France offre de jouer un rôle spécial dans la mise en place de cette plate-forme, **il est juste et utile qu'un français coordonne les efforts**, et je me suis préparé pendant longtemps pour cela ; et j'ai aussi tenu l'AGNU et le Secrétaire Générale de l'ONU informer de mon travail et du bien-fondé de mes propositions. La France doit réformer son aide juridique, surtout si elle admet que son système d'AJ viole les droits fondamentaux des pauvres comme elle doit le faire, je pense [*le rapport du Luart préconisait aussi une réforme urgente*], **faire cette réforme devant l'ONU et en pensant à nos objectifs globaux est un peu plus difficile** que si on faisait une réforme en pensant qu'à nous, **sans aucun doute** [*par exemple si on prévoit de développer des applications informatiques pour faciliter notre réforme, on doit réfléchir pour déterminer si ces applications pourraient être développées de manière à ce qu'elles soient utilisables par d'autres pays, etc., et la présentation du suivie du travail à l'AGNU est aussi une contrainte même si minime sûrement*], **mais les bénéfices** que nous et la communauté internationale **en tirerions seraient considérables**. Le Burkina Faso ne pourrait pas faire ce genre de propositions, la France est un des quelques pays qui peuvent le faire, et **c'est capital de faire ces propositions maintenant au moment où nous établissons nos objectifs**. M. Jospin était Premier Ministre en 1998, 1999 et 2000 et M. Camdessus était DG du FMI quand les OMDs (MDGs) ont été élaborés, donc même si la droite a été au pouvoir de 2002 à 2012 et a donc une responsabilité importante sur les médiocres résultats que nous avons obtenus, la gauche a aussi une responsabilité importante.

(21) La formulation des objectifs entre 2015 et 2030 et **la stratégie que nous mettons en place** (*les projets spécifiques globaux que nous entreprenons pour réussir*) **pour atteindre nos objectifs** sont **capitales pour résoudre nos problèmes globaux et nationaux**, et vous êtes un des quelques Chefs d'Etat qui ayez la possibilité (et donc la responsabilité) de proposer les actions spécifiques que je propose pour faire en sorte que nous atteignions nos objectifs. **2015** serait aussi une bonne période pour remplacer M. Ban Ki-moon (avant la fin de son mandat) par un Secrétaire Général qui serait chargé de mener à bien les 10 premières années du nouveau programme de développement et la stratégie (*les différents projets spécifiques que je propose*) pour aider les pays à atteindre leurs objectifs.

3) Les autres problèmes juridiques dont je vous avais parlé dans ma lettre du 25-4-13.

Les problèmes liés à mon licenciement du Département de l'Essonne.

(22) Je dois maintenant revenir sur les difficultés ('juridiques') que j'ai mentionnées dans ma lettre du 25-4-13 ([PJ no 26](#)), et pour lesquelles je sollicitais votre aide. D'abord, pour les problèmes qui ont suivi

mon licenciement illégal de l'Essonne et qui m'ont amené (1) à travailler sur mon projet de chômeur, (2) à aller demander l'asile politique à l'étranger, et (3) à présenter les propositions que je vous ai présentées ; **je mentionnais que vous pouviez utiliser mon statut de réfugié politique pour résoudre à l'amiable cette affaire et pour compenser le grave préjudice** que j'avais subi à la suite de mon licenciement et des persécutions qui s'en sont suivies, et le récent jugement du TA ([PJ no 1](#)) confirme en quelques sortes que vous pouvez bien **légalement** utiliser mon statut de réfugié pour corriger les injustices dont j'ai été victime en Essonne et après [en annulant des décisions administratives, par exemple, en me réintégrant dans l'administration, en reconstituant ma carrière (notamment les cotisations à la retraite) et en offrant une compensation pour le préjudice que j'ai subi sur plus de 20 ans]. J'aimerais éviter une nouvelle procédure en justice [je me bats en justice depuis trop longtemps déjà, et c'est important, je crois, que je me concentre sur mon travail pour la communauté internationale], et c'est dans l'intérêt de l'administration aussi d'éviter une procédure, je crois et j'espère ; donc la résolution à l'amiable de cette affaire est bonne pour tout le monde.

(23) **Pour montrer votre volonté de résoudre rapidement à l'amiable cette affaire au moins**, je vous serais reconnaissant d'utiliser le jugement du TA **pour faire en urgence** le paiement d'environ **52 000 euros** représentant les versements d'ASS d'août 2001 au 6-2-11. M. Lequétré peut ordonner le paiement **en moins de 6 jours** comme il l'a fait pour les 14 132, 67 euros pour que je puisse avoir cet argent début septembre car j'ai un besoin urgent de cet argent pour prendre quelques jours de vacances, pour travailler dans de meilleures conditions, pour me préparer à aller éventuellement à New York fin septembre et pour travailler sur la préparation des propositions. Comme on l'a vu plus haut, le jugement n'empêche pas de faire ce paiement, au contraire, je pense qu'il l'encourage en reconnaissant que je peux invoquer le cas de force majeur pour ne pas m'être réinscrit à PE en août 2001. La résolution complète de cette affaire [incluant éventuellement la reconstitution de la carrière, le paiement des cotisations de retraite et une compensation financière plus importante ...] pourrait venir dans les semaines qui suivront et éventuellement être concurrente ou associée à la résolution des autres affaires.

Les problèmes dans ma procédure pénale.

(24) Dans ma procédure pénale pour 'faux, usage de faux...' ([PJ no 13.1](#)), j'ai appris, depuis ma lettre du 25-4-13, **que la police et le procureur n'avait fait aucune enquête** et que le procureur avait écrit un réquisitoire absurde et malhonnête ([PJ no 15](#)) qui me demandait de donner à la juge d'instruction des informations **qui sont déjà clairement décrites dans mes plaintes et la PACPC en particulier**, comme le préjudice subi et son lien avec les infractions [voir, entre autres les 5 pages 19-23 que j'utilise pour décrire le préjudice dans la PACPC, [PJ no 13.2](#) la table des matières, et le détail du calcul du préjudice dans [PJ no 13.3](#)] ; il prétend aussi que 'je ne relate aucun fait précis laissant présumer l'existence d'infraction pénale', alors que le contraire est évident, je crois. J'ai écrit à Mme Planquelle, Procureur Général à Poitiers ([PJ no 14](#)), (1) pour répondre aux demandes du réquisitoire, (2) pour expliquer que toutes les informations demandées étaient déjà données dans la PACPC, (3) pour décrire les irrégularités dans l'enquête préliminaire, et aussi (4) pour décrire les difficultés rencontrées lors de mes demandes d'AJ et (5) pour porter plainte pour harcèlement moral contre X lors de mes demandes d'AJ. A tout ceci s'est ajouté l'hostilité de la juge d'instruction (lors de l'audition du 10-7-13) qui a arrêté l'audition dès que je lui ai demandé pourquoi elle ne m'avait pas informé de mes droits, a posé des questions absurdes et évidentes, a refusé d'aborder les problèmes de procédure que j'avais décrits, y compris lors de mes demandes d'AJ, et ne m'a pas informé de mes droits [j'ai décrit le déroulement de l'audition dans [PJ no 17](#) et brièvement dans [PJ no 18](#) et [PJ no 19](#)]. J'ai aussi expliqué ces problèmes à Mme Taubira le 18-6-13 pour lui demander d'intervenir ([PJ no 16](#)) et lui ai transmis la PACPC et la lettre adressée à Mme Planquelle, mais je n'ai pas reçu de réponse à ce jour. Comme l'explique M. Stiglitz dans son livre, les grandes banques savent que les pauvres ne peuvent pas obtenir justice contre elles si l'état ne les aide pas (voir mes explications données à Mme Taubira sur ce sujet, [PJ no 16](#)), et mon cas prouve être un bon exemple de cette affirmation.

(25) Vous avez donc maintenant tous les documents nécessaires pour résoudre l'affaire, je pense. Vous pouvez facilement voir que le réquisitoire, l'absence d'enquête et l'audition absurde avec la juge d'instruction mettent en évidence des irrégularités et montrent une partialité évidente de la police, du procureur, et de la juge (et ceci après que BAJ m'ait fait perdre la chance d'être aidé par un avocat). Ils prétendent, au moins pour le procureur et la juge, qu'ils ne comprennent pas ma plainte, alors qu'elle est **suffisamment claire**, et **décrit une situation assez classique** [il y a environ 200 000 cas d'usurpation d'identité par an, donc ce n'est pas un type d'affaire rare, et j'ai présenté une jurisprudence qui décrit une situation très similaire (voir [PJ no 19](#))]. Il semble aussi qu'ils utilisent le fait que le

Crédit Agricole (CACF) (1) ait admis (**a**) avoir fait une erreur en m'envoyant la mise en demeure de payer le crédit et (**b**) avoir détruit les documents du crédit, et (2) ne me demande plus de payer la somme qu'il me réclamait **comme la preuve que il n'y a pas de fraude**, pas d'infractions pénales (**pas eu de délits**) du CA (CACF et Sofinco), et **pas de préjudice** car le CA ne me demande plus de payer la somme due (!), **alors que c'est exactement le contraire**, le fait que CACF ait admis avoir fait une erreur et avoir détruit les documents prouve sans aucun doute qu'ils ont commis plusieurs délits [usage de faux, entrave à la saisine de la justice, violation du secret bancaire, recel, usage de données permettant d'identifier...] en utilisant mon nom sans mon accord pendant plus de 25 ans pour gagner de l'argent, porter atteinte à mon honneur et à ma considération et pour troubler ma tranquillité et qu'ils continuent de le faire !

(26) Ils prétendent aussi indirectement qu'ils ne voient pas comment **les deux événements exceptionnels** que je décris [une petite dette sur 4 ans réclamée '*au préteur contractant*' pour la première fois **plus de 25 ans après qu'elle ait été contractée**, et un français qui demande et obtient le statut de réfugié aux USA] peuvent être liés d'une certaine manière. Comment l'un (la fraude sur **25 ans**) ait pu me créer un préjudice [faciliter mon licenciement, m'handicaper dans ma recherche d'emploi,...] et **me** forcer éventuellement à aller demander l'asile politique à l'étranger. Ces 2 événements sont rares, et c'est évident, je crois, qu'il y a un lien entre les deux. Dans ma PACPC, j'ai expliqué qu'une de mes collègues m'avait dit après mon licenciement qu'on lui avait dit que *j'avais été licencié parce que j'avais des problèmes financiers personnels* (cela m'avait surpris car je n'avais pas de problèmes financiers à cette époque, j'avais même un peu d'argent épargné ; mais je ne savais pas qu'il y avait une dette en mon nom qui restait impayée). C'est maintenant assez facile de comprendre ce qui s'est passé, et en plus le comportement du CA qui refuse d'aider à la manifestation de la vérité ne fait que confirmer leur culpabilité. Si le CA (Sofinco et/ou CACF) n'avait rien fait de mal, il n'aurait aucun problème à donner les informations liées au crédit impayé. Et j'ai présenté plusieurs jurisprudences qui supportent la culpabilité du CA dans cette affaire, mais si la police n'enquête pas et ne cherche pas à obtenir les aveux des employés et du CA, et la juge prétend qu'elle ne comprend rien, je n'ai aucune chance d'obtenir justice si vous n'intervenez pas.

Les problèmes que j'ai rencontrés aux USA, y compris mon expulsion avec un ordre d'expulsion rempli de mensonges.

(27) J'ai vécu des choses abominables aux USA et je sais que la justice peut tricher de manière monstrueuse pour faire du mal et porter préjudice à un individu, **même le mettre en prison sur des mensonges évidents** comme ils l'ont fait avec moi aux USA [surtout s'il dénonce la malhonnêteté d'un juge ou d'un procureur comme je l'ai fait au USA et je le fais ici ; M. Obama dans son livre ('the audacity of hope') **parle, entre autres, de 13 innocents qui ont été envoyés par erreur dans les couloirs de la mort dans l'Illinois seulement ...** !]; c'est pourquoi je suis très inquiet de la malhonnêteté évidente que les magistrats et la police ont montré depuis le début de mon affaire d'usurpation d'identité, et cela même après que je vous ai écrit (pour l'instant au moins). Comme je vous l'ai expliqué déjà, j'ai été (1) mis en '*détention à la maison*' **9 mois** en 2008, (2) puis 5 jours en prison en 2011 pour me faire perdre tous les biens qui me restaient (et tous les documents de mes procédures en justice et de ma recherche pour mon livre!), et (3) expulsé des USA le 3-2-11 (avec une chemise seulement, on peut mourir en France quand on se retrouve à la rue en plein hiver avec seulement une chemise !), tout ça **avec un ordre d'expulsion rempli de mensonges** puisqu'il dit notamment que je n'ai jamais demandé l'asile politique et que je n'ai jamais eu de permissions de rester aux USA ([PJ no 20](#)), alors que j'ai demandé l'asile politique aux USA ([PJ no 21](#)), **j'ai toujours** eu la permission de rester aux USA durant mon séjour, et **on m'a même accordée le statut de réfugié politique** comme la vérification de mon statut de réfugié émis par l'INS (le service de l'immigration) le spécifie ([PJ no 22](#)), **et les permis de travail de réfugié que j'ai obtenus** ([PJ no 24](#), [PJ no 25](#)) et même la décision d'un juge administratif ([PJ no 23](#)) le confirment [décision qui n'a jamais fait l'objet d'un appel et **donc qui définitivement confirme mon statut de réfugié** (sur la base de la '*collateral estoppel doctrine*' !)].

(28) Dans ma lettre du 25-4-13, je demandais aussi votre aide pour résoudre les problèmes que j'ai rencontrés aux USA car je n'ai pas pu obtenir l'aide juridictionnelle pour dénoncer ces problèmes à la justice ; et maintenant le récent jugement du TA confirme que j'ai obtenu le statut de réfugié aux USA, et donc que l'ordre d'expulsion était très malhonnête [ce qui était évident déjà, il est vrai, à la vue des documents que j'ai]. L'injustice dont j'ai été victime aux USA est encore plus grave quand vous savez que j'avais plusieurs procédures en justice en cours pour essayer d'obtenir une compensation (de plusieurs millions de dollars) pour les infractions pénales et les négligences de plusieurs fonctionnaires (du comté de LA, de l'Etat de Californie, et du gouvernement fédéral, INS, US Attorney office...) dans le traitement de mon cas. Et en plus dans le contexte des

propositions que j'ai faites à l'AGNU, de mes courriers réguliers pour tenir informé les politiciens américains et l'AGNU de mon travail, de mes procédures en justice en cours, et de ma situation durant toutes ces années, je n'avais aucune raison de m'enfuir où que ce soit, **et donc il était inutile de me mettre en prison avant de m'expulser** pour m'empêcher de récupérer mes affaires personnelles dans mon appartement et de vider l'appartement et obtenir mon dépôt de garantie comme on le fait habituellement (les services sociaux payaient l'aide au logement en plus !). J'étais aussi en arrêt maladie et suivi par des docteurs du conté de LA, et j'étais très pauvre, donc même si j'avais voulu partir, je n'aurai pas pu le faire ! Mon cas mérite donc que vous vous y intéressiez pour de nombreuses raisons.

4) Conclusion.

(29) **Le jugement du TA de Poitiers** ([PJ no 1](#)) confirmant la validité de mes documents de réfugié et reconnaissant que mon statut de réfugié politique crée des droits dont je peux me prévaloir devant la justice française, notamment pour faire annuler une décision administrative, **vous donne la possibilité de proposer une résolution à l'amiable** pour les difficultés que j'ai rencontrées en Essonne et les persécutions qui ont suivi (une résolution à l'amiable qui inclus le paiement immédiat des 52 000 euros environ représentant le versement de l'ASS d'août 2001 au 6-2-11 par Pôle Emploi comme preuve de votre volonté de résoudre rapidement à l'amiable cette affaire et pour me permettre d'avoir l'argent dont j'ai besoin en urgence). Il confirme aussi que j'ai été victime d'une grave injustice aux USA puisque, entre autres, j'ai été expulsé (1) avec un ordre d'expulsion rempli de mensonges qui mentionnait que je n'avais jamais demandé l'asile politique (!), et que je n'avais jamais eu la permission de rester aux USA (!), ce qui est faux de toute évidence, et (2) pour m'empêcher d'obtenir justice et une compensation pour le grave préjudice que m'ont causé plusieurs administrations et fonctionnaires durant plus 9 ans. Je sollicite donc votre intervention pour obtenir une résolution rapide de ces affaires pour arrêter que le préjudice que je subi n'augmente et pour me permettre de reprendre un travail dans les meilleures conditions possibles.

(30) Les '*développements récents*' dans ma plainte contre, entre autres, le CA (notamment le fait qu'aucune enquête ait été faite) montrent la partialité des magistrats et de la police qui sont intervenus dans cette affaire, et méritent aussi que vous interveniez pour faciliter une résolution rapide de l'affaire. J'ai écrit à Mme Taubira en juin ([PJ no 16](#)) pour lui transmettre la lettre adressée à la Procureur Général de Poitiers et la PACPC qui confirme les irrégularités dans le réquisitoire, et l'enquête préliminaire, et je vous joins aussi la requête en nullité et les requêtes en renvoi que j'ai présentées après et qui décrivent aussi le déroulement de l'audition avec la juge d'instruction. Comme je l'ai expliqué à Mme Taubira, l'aide du parquet (l'état) est capital dans ce genre d'affaire car en ne faisant pas d'enquête la police et le procureur de la république m'ont privé de la chance de participer à une médiation pénale qui est très importante dans ce genre de situation pour plusieurs raisons que j'ai expliquées dans ma requête en nullité ([PJ no 17](#)). Le jugement du TA, le sérieux du travail que j'ai fait pour la communauté internationale, les preuves de la culpabilité du CA (CACF, Sofinco), leur admission d'avoir fait '*une erreur*' et les problèmes que j'ai rencontrés avec l'AJ devraient aider à obtenir une résolution à l'amiable sur cette affaire, surtout si la police enquête sur les infractions des dirigeants du CA que je décris (leur comportement est pour moi très surprenant car ils n'avaient au départ aucune responsabilité sur les fraudes initiales !).

(31) Le récent rapport du groupe de personnalités de haut niveau sur les objectifs de développement entre 2015 et 2030 montre que **les priorités et actions que j'avais identifiées en 2005 et 2006** lors de ma première candidature au poste de UNSG étaient et sont toujours très pertinentes. Il confirme le sérieux de mon travail et, je crois, l'importance de me donner la possibilité de continuer ce travail dans de bonnes conditions. Et le rapport de M. Ban Ki-moon (1) met en évidence les échecs dans la réalisation de nos objectifs du millénaire (OMD/MDGs), (2) montre l'importance d'avoir une stratégie cohérente (des actions spécifiques) comme celles que je propose pour atteindre nos objectifs de développement de 2015 à 2030, et (3) donne aussi un plan de travail pour les 2 prochaines années qui n'inclue pas la préparation de telles propositions et/ou stratégie. Je me permets donc de vous suggérer que les représentants français à l'ONU présentent et discutent ma plate-forme de propositions **fin septembre lors de la prochaine session de l'AGNU, et proposent de créer un groupe de travail qui serait chargé de préparer la réalisation des propositions pour 2015** [planifier et organiser leur réalisation, évaluer leurs coûts et leurs impacts sur nos objectifs de développement, trouver le financement...]. **Et je me propose aussi d'aller à New York fin septembre, si vous pouvez**

l'organiser, pour apporter les précisions nécessaires, pour faire connaissance avec les principaux intéressés, notamment les représentants du groupe de travail chargé de formuler les objectifs de développement durable qui seront présentées à l'AGNU, et pour commencer le travail que je vous propose.

(32) Je copie ma lettre à Mme Bokova à qui j'ai écrit début août pour, entre autres, lui présenter mon travail de ces 20 dernières années et mes candidatures au poste d'UNSG [quand j'étais aux USA, j'écrivais une à deux fois par an aux représentants permanents des pays membres de l'AGNU et au Secrétaire Général pour les garder informer de mon travail et de ma situation, mais je n'ai pas pu le faire après mon retour en France]. Mme Bokova suit sûrement de prêt l'élaboration des objectifs de développement dans le domaine de l'éducation et est donc concernée par les propositions que je fais ici, ainsi que les représentants des pays membres de l'UNESCO. Enfin, je copie aussi ma lettre à M. Lequére de Pôle Emploi dans l'espoir qu'il pourra faire en urgence le paiement des mois d'ASS d'août 2001 au 6-2-11 (1) pour montrer votre volonté de résoudre à l'amiable rapidement cette affaire, (2) pour compenser **en partie et au plus vite** le grave préjudice **que j'ai subi sur plus de 20 ans** à la suite de mon licenciement illégal de l'Essonne et des persécutions mises en évidence par le statut de réfugié politique que j'ai obtenu aux USA, et (3) pour me permettre de reprendre mon travail au plus vite et dans les meilleures conditions possibles.

(35) Dans l'espoir d'une résolution rapide des différentes affaires dont je vous ai parlé, et l'espoir de travailler avec vous, vos collaborateurs et les différentes administrations pour améliorer les conditions de vie de plusieurs milliards de gens sur la planète, je vous prie d'agrérer, Cher Monsieur le Président, Cher Monsieur le Premier Ministre, Chère Madame la Ministre, et Cher Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Pierre GENEVIER

Pièces jointes :

Jugement du TA

PJ no 1: Jugement du TA de Poitiers daté du 17-7-13 (6 pages), [<http://pgenevier.luporz.com/npdf2/jug-ta-vs-pe-17-7-13.pdf>].
PJ no 2: Lettre envoyée au DR de Pôle Emploi le 21-7-13 (1 pages), [<http://pgenevier.luporz.com/npdf2/Poleemploi-dg-4-22-7-13.pdf>].
PJ no 3: Lettre envoyée à M. Lequére le 28-8-13 (2 pages), [<http://pgenevier.luporz.com/npdf2/Poleemploi-dga-lequere-5-28-8-13.pdf>].

Propositions faites à l'ONU

PJ no 4: Lettre envoyée à l'AG des Nations Unis le 14-1-11, [<http://pgenevier.luporz.com/npdf2/letungaBP-Pre1-12-11-4.pdf>].
PJ no 5: Lettre de candidature pour le poste de UNSG du 6-14-06, [<http://pgenevier.luporz.com/npdf/ungeneralassemb.pdf>].
PJ no 6 : Lettre adressé à l'UNGA le 29-11-05, [<http://pgenevier.luporz.com/npdf/uscongress10-20.pdf>].
PJ no 7 : Lettre adressé à l'UNGA le 4-5-05, [<http://pgenevier.luporz.com/htm/let5-4-05.htm>].
PJ no 8: Le rapport du Groupe de personnalités de haut niveau sur le développement de 2015 à 2030 (64 pages), [http://pgenevier.luporz.com/npdf2/UN_Report-2015-dev-goal.pdf].
PJ no 9: Le rapport du Sustainable Development Solutions Network sur le développement de 2015 à 2030 (62 pages), [<http://pgenevier.luporz.com/npdf2/SDSN-Action-for-Sustain-Deve-6-6-13.pdf>].
PJ no 10: Le rapport (annuel 2013) de M. Ban Ki-moon sur les progrès faits dans le domaine des MDGs (24 pages) ; [<http://pgenevier.luporz.com/npdf2/Rappart-ban-kimoon-26-7-13.pdf>].
PJ no 11: Proposition du programme INCO (31 pages), [<http://pgenevier.luporz.com/npdf2/incoproposal7-1-11.pdf>].
PJ no 12 Évaluation de la Commission, et quelques lettres d'intérêt pour le projet (20 pages)
(12.1) [<http://pgenevier.luporz.com/npdf2/incopropandletsup1.pdf>] et (12.2) [<http://pgenevier.luporz.com/npdf2/incoletsup2.pdf>].

Plainte avec constitution de partie civile

PJ no 13: 1er page de ma plainte avec constitution de partie civile, plus la page 5 et les pages 24 et 25 (13.1), [<http://pgenevier.luporz.com/npdf2/plainte-acpe-p1-5-24-25-depo-3-12-12.pdf>] ; table des matières et liste des pièce jointes (13.2, 2 p.); [<http://pgenevier.luporz.com/npdf2/Table-matiere-PACPC-29-11-12.pdf>].
calcul du préjudice (13.3, 2 p.); [<http://pgenevier.luporz.com/npdf2/cacul-dommage-final-29-11-12-1.pdf>].
PJ no 14 : Le plan de ma lettre à la procureure générale de Poitiers (1 p.) ; [<http://pgenevier.luporz.com/npdf2/pages-tablematieres-planquelle-5-6-13.pdf>].
PJ no 15 : Le réquisitoire du procureur de la république daté du 11-2-13 (1 p.) ; [<http://pgenevier.luporz.com/npdf2/requisitoire-11-2-13.pdf>].
PJ no 16: Lettre envoyée à Mme Taubira le 18-6-13, [<http://pgenevier.luporz.com/npdf2/lettaubira-3-18-6-13.pdf>].
PJ no 17: Requête en nullité du 19-7-13 (18 pages) ; [<http://pgenevier.luporz.com/npdf2/let-pres-chambre-instruction-1-18-7-13-3.pdf>].
PJ no 18: Requête en renvoi pour cause de suspicion légitime du 19-8-13 (18 pages) ; [<http://pgenevier.luporz.com/npdf2/req-suspi-legitime-cha-crim-1-20-8-13.pdf>].
PJ no 19: Requête en renvoi pour la bonne administration de la justice (2 pages) ; [<http://pgenevier.luporz.com/npdf2/let-progen-req-renvoi-2-20-8-13.pdf>].

Expulsion illégale des USA

PJ no 20: Ordre d'expulsion rempli de mensonges du 10-1-08, [<http://pgenevier.luporz.com/htm/deportorder1-11-08.pdf>].
PJ no 21 AR de ma demande d'asile politique du 14-5-02, [<http://pgenevier.luporz.com/htm/asylumappliackreci5-14-2.pdf>]
PJ no 22: Vérification de mon statut de réfugié du 5-9-02, [<http://pgenevier.luporz.com/npdf/verifstat9-5-02s.pdf>];
PJ no 23: Décision administrative confirmant mon statut de réfugié du 5-2-03, [<http://pgenevier.luporz.com/htm/alitolentinodec2-5-03-2.pdf>];
PJ no 24: Premier permis de travail de réfugié (A3) du 12-10-04, [<http://pgenevier.luporz.com/pdf/eacard12-10-04+explanation.pdf>];
PJ no 25: (A03) permis de travail de réfugié du 12-3-08, [<http://pgenevier.luporz.com/htm/refeacard12-3-08-2.pdf>];

Lettres précédentes

PJ no 26: Lettre adressée à MM. Hollande et Ayrault le 25-4-13 [<http://pgenevier.luporz.com/npdf2/let-pres-pm-1-25-4-13.pdf>].
PJ no 27: Lettre envoyée à Mme Taubira et M. Sapin le 18-3-13, [<http://pgenevier.luporz.com/npdf2/lettaubira-18-3-13.pdf>].
PJ no 28: Lettre envoyée à Libération le 25-4-13, [<http://pgenevier.luporz.com/npdf2/let-liberation-2-25-4-13.pdf>].